

Image not found or type unknown



Modification du bâti après signature du compromis

Par **Feliz**, le **07/09/2010** à **09:58**

Bonjour,

Je viens d'acheter une maison ancienne à rénover. Lors de nos visites et au moment du compromis, le sol d'une des caves était en dalles d'église. Au moment de l'emménagement (donc après la signature), nous nous sommes aperçus que ces dalles avaient été retirées. L'ancien propriétaire nous a expliqué qu'il était dans son droit car elles n'étaient pas fixées par du ciment (en effet, c'est de la terre battue). Je n'ai trouvé aucune information relative à cette clause. Auriez-vous des renseignements SVP?